

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20090220-0000002359-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/02/2009

Réception par le Prefet : 23/02/2009

Publication : 27/02/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-3-2-13

Séance du vendredi 20 février 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

PROJET TOURISTIQUE TRANSFRONTALIER "TOURISME DANS LA REGION METROPOLITAINE DU RHIN SUPERIEUR"

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération N° CG-2008-5-2-2 du 12 décembre 2008 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'accorder une subvention de 60 000 € à la Freiburg Wirtschaft Touristik und Messe GmbH & Co pour le projet touristique transfrontalier « Tourisme dans la Région Métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur », étant précisé qu'une convention sera établie et soumise à une prochaine commission permanente ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, opération 2009-F741-111, du budget départemental ;

- d'approuver la convention INTERREG relative au projet « RhéNaTour : découverte douce et raisonnée d'une zone RAMSAR" porté par l'association Rhin Vivant et d'autoriser le Président à signer la convention.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller marks below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions